

ASSURANCE VOYAGE HAPPY'ASSUR



ASSUREVER
assure vos voyages

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Happy'Assur » n°2205)



VOS GARANTIES

- Formule MULTIRISQUE SERENITE
- Formule MULTIRISQUE CONFORT
- Formule ANNULATION ESSENTIELLE
- Option GARANTIE DES PRIX
- Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **5887**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle"
ANNULATION DE VOYAGE				
• Périls dénommés	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)			■
• Maladie grave, accident corporel grave ou décès ↳ Franchise	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Sans franchise	■	■	
• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de grève du personnel ou de faillite de la compagnie aérienne • Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne			
• Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne)	• Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne	■		
VOL MANQUE				
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h	• Maxi. 50 % de votre forfait ou 80 % de votre vol sec	■	■	
RETARD AERIEN				
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise	■	■	
• Retard de livraison des bagages > 12 heures	• Indemnité forfaitaire de 150 € / personne			
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial	■	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement	■	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
• Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ Franchise	• 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre	■	■	
RETOUR IMPOSSIBLE				
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise d'1 nuit	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)	■	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller-retour • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne	■	■	
RETOUR ANTICIPE				
• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■	■	
ASSISTANCE VOYAGE				
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours • Mise en relation en cas de sinistre au domicile • Hébergement suite à un sinistre au domicile	• 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • 3 heures • 80 € • 50 € / nuit (maximum 2 nuits)	■	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
• Prise en charge de la hausse du prix du voyage ↳ Seuils de déclenchement	• 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat • Moyen-courrier : 20€/pers. - Long-courrier : 40€/pers.	○	○	
PROTECTION SANITAIRE				
• Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie • Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température • Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) • Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie • Frais hôteliers suite retour impossible et mise en quarantaine	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement (franchise de 20%) • Frais réels • 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) • 150 € / nuit (maximum 14 nuits)	○	○	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

202210HA8 - 2205 - v1.0.2022 - NPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages